

NUMERO 41



DECEMBRE 2019

# FOREST

Site Internet de la commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Site Internet de la ccpm : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



## Tous à DISNEYLAND

Samedi 6 juillet, quatre-vingt dix Forésiens ont passé une journée mémorable à Disneyland. Le Conseil et le Comité ont pris en charge une partie importante de la dépense afin que ce déplacement soit accessible financièrement à toutes les familles.



# BULLETIN MUNICIPAL



*Madame, Monsieur,*

*Durant ces dernières années, des **travaux** ont eu lieu sur tous les bâtiments communaux : remplacement de toitures en amiante sur les dépendances, changement de portes et de fenêtres à la salle des fêtes, aux écoles, réfection du chauffage et de son alimentation à l'église, ...*

*Un nouveau **bloc sanitaire** a été mis à la disposition des élèves et des enseignants.*

*La mairie, l'école, l'église, les salles de réunion sont maintenant aux normes « **des personnes à mobilité réduite** » avec un cheminement jusqu'à un **parking homologué**.*

*La salle des fêtes, à l'étage, a fait l'objet d'une demande de dérogation.*

*Depuis plusieurs années, le Département n'accordait plus d'aides sur la réfection des chemins communaux. Il subventionne à nouveau ces travaux à hauteur de 50%, sous certaines conditions. Le Conseil a retenu la **réfection du chemin de Richemont** qui se fera après l'hiver.*

*La réhabilitation de la **maison abandonnée**, située rue Oscar Briatte, acquise par la commune, est en cours. Les fenêtres et les portes ont été remplacées, l'installation sanitaire, l'isolation intérieure et l'électricité ont été refaites, le tout a été réalisé par le personnel communal.*

*La commune a également fait l'acquisition du « **terrain Raoul Cappeliez** », chaussée Brunehaut, pour éviter une destination qui pouvait nuire à la tranquillité de notre commune.*

*En mars prochain, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** sera opérationnel et les demandes de construction ou de modification seront directement traitées par les services de l'intercommunalité.*

*Une grande partie de la population est maintenant raccordée à la  **fibre optique**. Quelques problèmes restent à régler ! En dernière page, vous trouverez quelques renseignements complémentaires.*

*Vous êtes nombreux à consulter régulièrement notre **site internet** et à avoir donné votre adresse email afin d'obtenir rapidement les informations communales.*

*Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes et à tous un **Joyeux Noël** et une **Excellente Année 2020**.*

*Maurice Saniez - Maire de Forest*

## Ce qu'il faut savoir...

### 1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'**abeilles**, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement.

La destruction des essaims de **guêpes** sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

*Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail : 06.70.73.22.03/09.62.33.02.98*

### 2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le **mardi** à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

### 3. Feux domestiques :



Quatre déchetteries gratuites (Landrecies, Poix-du-Nord, Le Quesnoy et Bavay) sont présentes sur le territoire intercommunal. Elles acceptent pratiquement toutes sortes de déchets (se renseigner sur le site internet de la CCPM ou en mairie).

On ne devrait plus être confronté à des **dépôts sauvages** ou des **feux à proximité des habitations (plus de 100 mètres)**.

Les **fumées** incommode le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme mais aussi pour le linge qui sèche.

Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets verts sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.

**Les nombreux déchets verts que les employés communaux récupèrent seront dorénavant brûlés sur une parcelle de terrain située hors du village.**

Les papiers, les cartons doivent être placés dans le

bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).

**La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.**

### 4. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :

Là aussi, c'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent **pas se faire le dimanche** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).

### 5. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

### 6. Elagage :

Les **haies** ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

### 7. Affichage et publicité :

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet.



### 8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut. En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.



### 9. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

### 10. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les chaussées et sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



### 11. Propreté des trottoirs :



Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé que les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales.

La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines.



### 12. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance.

A partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

## Une belle soirée musicale



Vendredi 28 juin, nous avons accueilli les chorales LANDARIK de Landrecies et COOL'HEURES de Potelle.

Les nombreux spectateurs ont apprécié et souvent accompagné les choristes en chantant et en frappant des mains.

Marie-Pierre SORIAUX, Paul BAKALARZ et Pierre-Louis DELGHEIER faisaient partie du groupe LANDARIK.

Tous nos remerciements vont à l'abbé Jean-Denis qui a permis que le spectacle ait lieu dans



l'église et à Marie-Pierre qui est à l'origine de cette manifestation bien sympathique.

Toutes nos félicitations aux chanteurs pour la qualité de la prestation et pour les heures passées lors des répétitions.

Merci aux Forésiens et Forésiennes qui s'investissent dans la vie communale.

Pour terminer, le Comité a offert le verre de l'amitié.

## Informations diverses

### **1. Secrétariat de mairie :** Tél. 03 27 77 41 04.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.
- Ouverture du secrétariat : **lundi, mardi, vendredi** : 8h30/12h - 13h/17h15, **mercredi** : 8h30/12h - 13h/16h, **jeudi** (fermé le jeudi matin) 13h/17h15 et **samedi** sur rendez-vous.
- Services techniques : M. Dominique CATILLON - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.
- **La mairie fermera le vendredi 20 décembre à 17 h15. Réouverture le jeudi 2 janvier à 13h.**

### **2. Permanences de M. le Maire :**

- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

### **3. Le complexe sportif :**

- Responsable : Mme Laurence HENNEBERT.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

### **4. Activités diverses :**

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

### **5. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :**

- (photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)
- Commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr) - email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)
- CC du Pays de Mormal : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr) - email : [contact@cc-paysdemormal.fr](mailto:contact@cc-paysdemormal.fr)
- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

### **6. Informations communales :**

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.
- La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. *Pensez à nous la communiquer.*

### **7. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque mardi.
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols, ...).

### **8. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :**

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.
- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

### **9. Gendarmerie :** [cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr) - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

### **10. Différents tarifs appliqués dans la commune :**

- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).
- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.
- Divers : photocopie « noir et blanc » : 0.15 € - photocopie couleur : 0.50 €.

## REUNION DU 07 FEVRIER 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf et le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie.

**Absents et excusés** : VINCENT Marie-Louise (a donné procuration à BROXER Georges) - MOREAU Martine - COQUELET Grégory.

**Secrétaire de séance** : HENNEBERT Laurence.

**Date de la convocation** : 29 janvier 2019.

**Date d'affichage** : 08 février 2019.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Projet de PLUi :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUi par délibération en date du 15 novembre 2018. Les communes disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis.

- Après consultation du dossier, quelques anomalies apparaissent :

. Problème de zonage au Hameau d'Ovillers : l'exploitation agricole de M. Etienne LEGAT située 11 rue de Bousies, cadastrée ZA 52, a cessé son activité. Une habitation est en cours de construction en face de cette ferme, sur la parcelle ZB 70. Les terrains à proximité deviennent constructibles.

. Modification de l'O.A.P (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : n°3, rue Jean Ethuin, abaisser la densité de 7 à 5.

. Des habitations manquent sur le plan : rue du Moulin n°15bis (ZC 8), n°19 (ZC 72 et 73), n°23 (ZC 77) - rue des Innocents n° 02bis (A 1323) - rue Cloez n° 02bis (A 1074).

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à toutes ces remarques et demande à la Communauté de Communes de bien vouloir en tenir compte.

### **2. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) :**

- La CLETC est une commission chargée d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers les Communautés de Communes.

- En 2017, le Conseil Communautaire a fait le choix de transférer une compétence : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

- Ce transfert a un coût qu'il convient de calculer et d'impacter à l'attribution de compensation de la commune de Landrecies.

- Après lecture du rapport de la CLETC, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal l'adoptent.

### **3. Fonds de Redynamisation Rurale (FRR) :**

- Ce dispositif vise à accompagner les territoires ruraux pour soutenir des projets de développement local et pour améliorer les conditions de vie des populations :

. en renforçant le développement et l'accessibilité au numérique (maison de services au public).

. en améliorant l'accès aux services de santé.

. en soutenant des projets qui contribuent à l'attractivité des territoires et à la valorisation de leurs ressources (réhabilitation de monument historique).

. en proposant une organisation optimale de l'accès aux transports publics et de l'intermodalité (aires de covoiturage).

- L'enveloppe est de 383 000 € pour les six communes concernées. Le montant de chaque projet doit être supérieur ou égal à 50 000 € et la réalisation des travaux doit être terminée pour 2023. La commune doit autofinancer le projet à hauteur de 30%.



- L'appel d'offres doit se faire avant le dépôt de la demande de dossier de subvention.
- Deux idées émergent :
  - . reconstruction de la deuxième « tourette ».
  - . création d'une aire de co-voiturage.

#### **4. Subvention voyage scolaire :**

- M. le Maire rappelle que la commune octroie une aide de 30 € par élève lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Chaque élève ne peut prétendre à cette aide qu'une seule fois dans sa scolarité.
- Trois demandes ont été faites : Kimberley et Liliane CAPPELIEZ, Manon MONIER (classe de neige).
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera versée à chacune des trois élèves.

#### **5. Terre communale : changement de locataire :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Serge MORTIER cesse d'exploiter la parcelle suivante : ZB 5 Chemin de Forest pour une superficie de 1ha 76a 30ca.
- Il souhaite transmettre la terre à son épouse Marie-Odile MORTIER.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer cette terre communale à Mme Marie-Odile MORTIER.

#### **6. Chauffage de l'église et demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) :**

- M. le Maire rappelle qu'en 2015, trois radiateurs ont été remplacés par l'entreprise LS Services Lefranc pour 2 783 € HT (3 339 € TTC).
- L'allumage est difficile pour les six autres.
- Le devis établi par l'entreprise Lefranc s'élève à 8 000 € HT.
- Le Conseil Municipal décide d'effectuer ces travaux.
- Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB).
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
  - . approuve le devis dressé par l'entreprise LS Services Lefranc.
  - . sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs.
  - . autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

#### **7. Habitation achetée par la commune 6 ruelle Oscar Briatte :**

- M. le Maire énumère les différents travaux effectués par les services municipaux :
  - . L'assainissement et l'installation sanitaire sont réalisés.
  - . Certains carrelages ont été remplacés.
  - . L'électricité a été refaite.
  - . L'isolation a été renforcée.
  - . La façade est en cours de ravalement.
- Le remplacement de quatre fenêtres et l'installation du chauffage sont à prévoir.
- Le Conseil Municipal approuve les prochains travaux.

#### **8. Schéma Directeur des Usages et des Services numériques (S.D.U.S.) :**

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de développer les usages numériques, en permettant à tous les administrés d'accéder et de se former au numérique. Afin d'améliorer ces usages, la région incite les intercommunalités à rédiger une feuille de route appelée le SDUS, afin de pouvoir solliciter des demandes de fonds européens (FEDER) pour le numérique. Les communes de la CCPM sont invitées à faire remonter leurs besoins. Une salle sera mise à la disposition des intervenants. Le Conseil Municipal demande l'achat au minimum de trois ordinateurs et d'une imprimante pour environ 3 000 €.

### **9. Achat d'un récupérateur d'eau de pluie et de poules de races locales :**

- Les usagers pourront bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition d'un récupérateur aérien d'eau de pluie. La CCPM remboursera 50 % du prix à l'achat (dans la limite de 100 € TTC).
- Comme en 2018, la CCPM propose d'adopter deux poules de races locales pour 10 € afin de réduire sa production de déchets. Inscription sur le site de la CCPM ou au 03.27.77.52.35.

### **10. Fibre optique :**

- La population, peu à peu, demande le raccordement à la fibre auprès des quatre opérateurs actuels.
- Sept maisons sont actuellement non raccordables pour des raisons inconnues.
- Axione, contacté, doit remédier à ces problèmes.

## **REUNION DU 15 MARS 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf et le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie - Louise.

**Absents et excusés** : MOREAU Martine - COQUELET Grégory.

**Secrétaire de séance** : DUBOIS Denis.

**Date de la convocation** : 06 mars 2019.

**Date d'affichage** : 16 mars 2019.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Compte de gestion 2018 de M. le Percepteur :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	299 663.93 €	366 627.36 €
Résultat final fonctionnement 2018	Excédent de fonctionnement : 66 963.47 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	134 479.51 €	84 144.70 €
Résultat final investissement 2018	Déficit d'investissement : 50 334.81 €	

- Il est conforme au compte administratif.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte de gestion.

### **2. Compte administratif 2018 : résultats de l'exercice 2018 :**

- **Investissements réels** : acquisition d'une maison rue Oscar Briatte : 9 000 €, ralentisseur rue du Moulin : 26 508 € (subventionné à 80 % par les amendes de police), aménagement d'un bloc WC à l'école : 19 208 €, acquisition d'un tracteur : 38 160 €, pose d'une alarme à l'école : 1 115 €.
- Aucun nouvel emprunt contracté.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018.

### **3. Fixation des 3 taux d'imposition :**

	Taux nationaux	Taux départementaux	Taux plafonds	Taux de Forest
Taxe d'habitation	24.54	37.56	93.90	<b>12.91</b>
Taxe foncière	21.19	26.73	66.83	<b>16.00</b>
Taxe foncière (non bâti)	49.67	56.04	140.10	<b>41.42</b>

- A l'unanimité, le Conseil décide de ne **pas augmenter** les taux d'imposition.

### **4. Acquisition des terrains A2570a pour 1792 m2 et A2567 pour 267 m2 (anciennement cadastrés A1050 et A1048) :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux parcelles de terrain situées Chaussée Brunehaut sont en vente depuis quelques années. Celles-ci appartiennent à la succession de M. Raoul CAPPELIEZ.

- Il s'agit des parcelles A2570 pour 1792 m2 et A2567 pour 267 m2 (anciennement cadastrées A1050 et A1048).

- Elles sont en vente au prix de quinze mille euros (15 000 €) frais d'agence inclus.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de ces terrains **pour éviter une destination non souhaitable pour la commune.**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

. désire de se porter acquéreur de ces parcelles (pour une future utilisation communale) au prix de quinze mille euros (15 000 €) frais d'agence inclus.

. autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition.

. demande à l'étude de Maître CHOAIN d'établir l'acte de vente.

### **5. Budget Primitif 2019 :**

- Trésorerie au 15 mars 2019 : 221 851 €.

#### **En investissement, il est prévu :**

	Prix H.T	Prix T.T.C	Subvention	T.V.A récupérable (16.404%)	Reste à charge
Radiateurs église (6)	8 089 €	9 707 €	4 044 €	1 327 €	4 336 €
Chaudière maison communale	3 975 €	4 770 €	-	652 €	4 118 €
Radiateurs montés par les services communaux	2 000 €	2 400 €	-	328 €	2 072 €
Achat d'un épandeur de sel	833 €	1 000 €	-	136 €	864 €
Panneaux	2 500 €	3 000 €	-	410 €	2 590 €
Remplacement 5 portes dans les bâtiments communaux	4 166 €	5 000 €	-	683 €	4 317 €

#### **En fonctionnement, il est prévu :**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Service Incendie et Secours	14 235 €	14 799 €
Cotisation syndicale SIAN-SIDEN	11 011 €	11 250 €
Fournitures école	2 000 €	2 000 €
Cotisation "défense extérieure contre l'incendie"	2 800 €	2 740 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations nouvelles de fonctionnement	339 794.56	355 000.00
Résultat de fonctionnement reporté		239 694.56
Autofinancement	254 900.00	
<b>Total section de Fonctionnement</b>	<b>594 694.56</b>	<b>594 694.56</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations nouvelles d'investissement	297 300.00	42 400.00
Résultat d'investissement reporté	94 125.26	
Affectation des résultats 2018		94 125.26
Autofinancement		254 900.00
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>391 425.26</b>	<b>391 425.26</b>

- A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote le budget 2019.

#### **6. Fonds de soutien aux investissements communaux :**

- Le projet de territoire de la CCPM prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux communes. Celle-ci peut prendre en charge une partie du reste à charge après montage financier du dossier, à hauteur de 15 000 € (maximum 80 % de la dépense effective).

#### **7. Bousies - Opposition au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes :**

- La Loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert de la compétence « eaux » aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La commune de Bousies souhaite conserver cette compétence et demande aux communes membres de la CCPM de délibérer dans ce sens.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert obligatoire de la compétence eau à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **8. Droits de chasse :**

- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont laissés à l'année à la Société Communale de Chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.

- En 2018 : 16,0343 ha (commune) x 4,57 € = 73.27 €.

61,7167 ha (ancien ccas) x 4.57 € = 282.05 €.

- La redevance s'est élevée à 355.32 € pour l'année 2018.

- Après délibération, le Conseil Municipal renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2019 : 77.7510 ha x 4,57 € = 355.32 €uros.

#### **9. Subventions diverses :**

- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 150 €.

- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.

- L'Harmonie Municipale de Bousies : 40 €.

- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

#### **10. Indemnité de gardiennage :**

- M. Maurice MASSON veille sur le terrain de sports toute l'année.

- Il ouvre et ferme la barrière de ce terrain matin et soir.

- En 2018, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 250 € à M. Maurice MASSON.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 250 € à M. Maurice MASSON pour l'année 2019.

### **11. Chats rue de Valenciennes :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que des riverains de la rue de Valenciennes l'ont alerté pour une surpopulation de chats errants.
- La seule possibilité légale qui s'offre à la commune est la stérilisation des animaux qui seront obligatoirement relâchés sur place.
- A la majorité de ses membres, le Conseil Municipal se soumet à la législation en vigueur.

### **12. Carte cyclo sur le territoire de la CCPM :**

- Un itinéraire cyclo est envisagé sur une partie du territoire de la CCPM.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

### **13. Vol de carburant dans les bâtiments communaux :**

- Depuis quelques mois, la commune a été victime de trois vols de carburant dans les bâtiments communaux avec effraction et détériorations diverses.
- Le 24 février 2019, deux individus ont été pris en flagrant délit. Ces personnes sont convoquées par le tribunal d'Avesnes-sur-Helpe

### **14. Questions diverses :**

- Absence de manège pour adolescents lors de la ducasse de juin, malgré les recherches et les subventions proposées.
- Le 8 mai une messe sera célébrée en l'église de Forest.

## **REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf et le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - COQUELET Grégory.

**Absents et excusés** : MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise.

**Secrétaire de séance** : BROXER Georges

**Date de la convocation** : 26 août 2019.

**Date d'affichage** : 10 septembre 2019.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Indemnité du Receveur Municipal :**

- Le Conseil Municipal doit voter l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy.
- En 2018 : 337 €.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

### **2. Suppression d'une régie :**

- Une régie de recettes a été créée en 2014 afin d'encaisser la participation financière pour l'inscription des activités périscolaires.
- La trésorerie incite les collectivités à supprimer les régies qui ne fonctionnent plus.
- Après délibération, les membres du Conseil décident de supprimer la régie de recettes "rythmes scolaires".

### **3. Réfection du chemin de Richemont :**

- Un devis a été établi.
- Les travaux consistent à un raboutage de la route sur cinq centimètres d'épaisseur et à un triple gravillonnage, à l'exception de la descente vers Richemont et de la partie vers le Cateau (double

gravillonnage).

- La Communauté de Communes a mis en place un fonds de soutien aux communes. Celle-ci finance à hauteur de 15 000 € des travaux d'investissement supérieurs à 50 000 €.
- Un appel d'offres sera obligatoirement organisé à l'aide de la plateforme du centre de gestion.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer ces travaux et sollicite le fonds de concours de la CCPM.

#### **4. Vente d'une bande de terrain :**

- Une bande de terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> située « ruelle Wanecque » pourrait être cédée à un riverain pour l'euro symbolique. Les frais relatifs à cette cession seront intégralement supportés par l'acquéreur.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre cette bande de terrain.

#### **5. Alimentation en gaz de l'église :**

- Le remplacement d'une bouteille de gaz coûte 75 € (environ 5 bouteilles par an).
- La société Vitogaz propose l'installation d'une citerne de gaz enterrée de 1 000 litres pour 380 € TTC. Les travaux de maintenance s'élèvent à 60 € par an.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'installer une citerne à gaz enterrée.

#### **6. Situation financière de la commune :**

- Intervention de M. Georges Broxer.
- La situation financière de la commune est **très saine** : la trésorerie s'élève à ce jour à 254 000 €.

#### **7. Fermeture des trésoreries :**

- Le gouvernement, dans le cadre de la réforme de l'Etat, a décidé de supprimer l'ensemble des trésoreries et de les regrouper dans un SGC (Service de Gestion Comptable).
- La trésorerie de Le Quesnoy sera donc fermée et regroupée avec d'autres (Bavay, Berlaimont, Maubeuge, ...). En fait, tout le sud du département sera rassemblé dans un seul SGC, basé à Avesnes-sur-Helpe.
- L'Avesnois étant déjà très défavorisé, il est proposé au Conseil Municipal de manifester son opposition au démantèlement des services administratifs déconcentrés de l'Etat et d'exiger le maintien d'un service de proximité autant pour les usagers que pour les collectivités locales, en particulier les petites communes rurales.
- Cette seule action de concentration porte le risque de rupture du lien direct entre le comptable public, les agents de ses services et leurs partenaires des collectivités, ainsi que les usagers.
- Cette réorganisation va à l'encontre de l'intention de bonne administration qui semble animer les auteurs de ce projet.
- Il est à craindre qu'à moyen terme cette réforme induise la fin de la séparation ordonnateur-comptable et par conséquent accroisse la responsabilité des maires.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, se prononce contre la fermeture de la trésorerie de Le Quesnoy tant pour les administrés que pour les services de la mairie.

#### **8. Avis et validation du projet Réseau Points-Nœuds Vélo de l'Avesnois :**

- Les communes de l'arrondissement de l'Avesnois et celles de la CCPM sont sollicitées pour apporter leur avis et leurs validations sur le projet du Réseau Points-Nœuds Vélo en Avesnois porté par le Conseil Départemental du Nord. Il consiste en un maillage de boucles cyclables qui permet à des usagers à vélo d'emprunter un itinéraire personnalisable. Le réseau se matérialise par la pose de bornes numérotées indiquant les directions des différentes boucles.
- Les membres du Conseil Municipal valident le projet Réseau Points-Nœuds Vélo de l'Avesnois.

#### **9. Projet de convention sur l'instruction du droit des sols :**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de PLUi, notre commune qui était au RNU, va être dotée d'un document d'urbanisme.
- Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de convention relatif à l'instruction des actes d'urbanisme entre la commune et la CCPM. Auparavant, les dossiers étaient instruits par les

services de l'état. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, les dossiers seront étudiés par les services de la CCPM.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention sur l'instruction du droit des sols.

#### **10. Circulation dans la rue de Valenciennes :**

- Quelques riverains se plaignent de la vitesse excessive de plusieurs automobilistes.
- Des solutions sont envisageables : vitesse réduite à 30 km/h, feux tricolores intelligents, création d'un plateau ralentisseur, ...
- Dans un premier temps, il est souhaitable de responsabiliser les conducteurs qui roulent trop vite.

#### **11. Dépôt sauvage d'amiante rue de Valenciennes :**

- Un nouveau dépôt d'amiante a été découvert ce week-end rue de Valenciennes.
- Toute personne qui aurait été témoin d'un transport de ces matériaux est priée de contacter de toute urgence la Mairie et les services de gendarmerie.

#### **12. Action sociale :**

- Le cas d'une personne en état de marginalisation est évoqué. La commune a contacté à plusieurs reprises la famille et les services sociaux.

### **REUNION DU 15 NOVEMBRE 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf et le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise.

**Absents et excusés** : AZAMBRE Monique - RAVERDY René - COQUELET Grégory - MOREAU Martine - SORIAUX Marie-Pierre (a donné procuration à DUBOIS Denis).

**Secrétaire de séance** : OBLED Jean-Marie.

**Date de la convocation** : 08 novembre 2019.

**Date d'affichage** : 18 novembre 2019.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

#### **1. Travaux rue de Richemont :**

- Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

	Montant HT	Montant TTC
Colas	74 918.96 €	89 902.75
Descamps TP	64 218.80 €	77 062.56 €
Lorban TP	87 065.80 €	104 478.96 €
Carrières d'Houdain	67 681.10 €	81 217.32 €

- La commission d'appel d'offres, réunie le 13 novembre 2019, a retenu l'offre la moins disante.
- L'entreprise Descamps T.P est retenue à l'unanimité pour réaliser les travaux.
- Ceux-ci seront réalisés à la fin de l'hiver, 1<sup>e</sup> quinzaine de mars.

#### **2. Demande de subvention ADBV (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) :**

- Le Conseil Départemental a délibéré en faveur d'un nouveau dispositif de soutien aux communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci subventionne les travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale, à hauteur de 50 % du coût H.T des travaux, pour un montant compris entre 8 000 et 150 000 € HT.

- La réfection du chemin de Richemont est susceptible de bénéficier de cette aide financière du département.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
  - . sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs, soit 32 109.40 €.
  - . autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

### **3. CCPM : adhésion au Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE) :**

- Quatre communes du territoire de la CCPM sont incluses pour partie dans le bassin versant de la Selle (présence du ruisseau Cambrésis). Il s'agit de Bousies, Forest-en-Cambrésis, Croix-Caluyau et Fontaine-au-Bois.
- Le SYMSEE a pour vocation à être labellisé « établissement public d'aménagement et de gestion des eaux ». Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.
- Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la CCPM au Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut.

### **4. Virements de crédits :**

- Il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications.

### **5. Convention relative au balayage des bandes cyclables :**

- Le Département du Nord désire mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de balayage des bandes cyclables, en agglomération, pour les communes de moins de 10 000 habitants.
- Celui-ci prendra en charge le balayage des bandes cyclables en agglomération sans contrepartie financière.
- Le Conseil Municipal donne son accord : une convention sera signée entre la Commune et le Département.

### **6. Demande de M. Maxime CANONNE, jeune agriculteur :**

- M. Maxime CANONNE, jeune agriculteur en cours d'installation, reprenneur de l'EARL de Richemont (RAVERDY) sollicite la reprise des terres ZH 149P « Le Marais » pour 0.31 a 92 ca, ZH 4 « Château Gaillard » pour 0.29 a 91 ca et ZH 58P « Le Marais » pour 4 h 41 a 68 ca.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - . accepte de louer ces terres communales à M. CANONNE à partir du 1/1/2020
  - . demande à l'étude de Me CHOAIN de Le Cateau d'établir les nouveaux baux
  - . autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce changement de locataire.

### **7. Noël des écoliers :**

- En 2018, la commune a offert un livre d'une valeur de 14 €, soit une subvention de 364 € à la coopérative scolaire.
- Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent pour Noël 2019 une subvention de trois cent soixante-dix huit euros (378 €) à la coopérative scolaire.

### **8. Colis de Noël :**

- La distribution se fera le vendredi 20 décembre 2019 à partir 14 heures.
- La valeur des colis est fixée à 23 €.
- Les membres de l'ancien CCAS sont invités à participer à cette distribution.

### **9. Repas des aînés :**

- Il se déroulera le dimanche 17 novembre 2019 à l'auberge des Crêtes Rouges.

### **10. Demande de l'association Les Z'amis Forésiens :**

- Cette association organise un marché de Noël le 7 décembre 2019. A cette occasion, des tours de poneys seront proposés aux enfants de 2 à 14 ans. Coût 3 €.
- Une participation financière est demandée à la commune.
- Le Conseil offrira des tickets aux enfants de Forest âgés de 2 à 14 ans.



### **11. Installation classée d'élevage de 260 vaches laitières : avis de consultation du public :**

- L'EARL BILLOIR de Prisches a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement d'une installation classée d'élevage de 260 vaches laitières.
- Après délibération, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette installation classée sur la commune de Prisches.

### **12. Réunion « police de sécurité du quotidien » :**

- La Communauté de brigades de gendarmerie de Landrecies-Bousies organise le mercredi 20 novembre 2019 à 18 heures 30 à Fontaine-au-Bois une réunion d'information concernant la sécurité.
- Les membres du Conseil Municipal et la population sont invités.

### **13. Action sociale :**

- La personne citée lors du dernier Conseil Municipal a été hospitalisée une quinzaine de jours.
- La famille et les services sociaux ont de nouveau été contactés par la commune.

## **Rôle des Adjoint**

<p><b><u>1<sup>er</sup> Adjoint : Denis DUBOIS</u></b> <b>Tél. 03 27 77 38 15</b> <b><u>Travaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prévoir les travaux</li><li>- organiser les appels d'offres</li><li>- suivre leur déroulement</li></ul>	<p><b><u>2<sup>e</sup> Adjoint : Georges BROXER</u></b> <b>Tél. 09 54 66 30 51</b> <b><u>Finances</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- préparer le budget</li><li>- préparer le compte administratif</li><li>- assister les administrés</li></ul>
<p><b><u>3<sup>e</sup> Adjointe : Laurence HENNEBERT</u></b> <b>Tél. 03 27 07 01 51</b> <b><u>Animation – Ecole</u></b></p> <p><b>1. animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- organiser des festivités</li><li>- gérer le terrain de sports</li></ul> <p><b>2. école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- organiser la cantine scolaire</li><li>- participer au Conseil d'Ecole</li></ul>	<p><b><u>4<sup>e</sup> Adjointe : Thérèse LEDIEU</u></b> <b>Tél. 03 27 77 47 06</b> <b><u>Environnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- haies et chardons</li><li>- feux de jardin</li><li>- propreté des rues et trottoirs</li><li>- problèmes de voisinage</li><li>- immeubles menaçant ruines</li></ul>

Avant son acquisition  
par la commune



La réhabilitation de la maison abandonnée, située rue Oscar Briatte, acquise par la commune, est en cours.

Les fenêtres et les portes ont été remplacées, l'installation sanitaire, l'isolation intérieure et l'électricité ont été refaites, le tout a été réalisé par le personnel communal.



## Restauration de la chapelle Notre-Dame de Lourdes

samedi 24 août 2019.

FOREST a un riche passé que nous connaissons surtout à travers la monographie de l'Abbé Poulet parue en 1905 et celle de Mr Thomas, directeur de l'école de garçons, parue à la même époque. Toutes deux sont consultables sur le site internet de la commune.

A la lecture de ces 2 ouvrages, on se rend vite compte que notre patrimoine

immobilier et culturel est important pour un village comme le nôtre. Malheureusement, une partie a été détruite pendant la guerre 14-18. Je pense à l'ancienne église construite en pierres, plus petite, mieux adaptée que l'actuelle. Elle servait de refuge lors des attaques moyenâgeuses. Une autre partie de ce patrimoine est tombée en ruines, peut-être par manque de moyens financiers, je songe aux 2 tourettes reliées entre-elles par un mur qui longeait un abreuvoir, le tout fortifiait l'église. Aujourd'hui nous avons hérité de beaucoup de bâtiments communaux : la mairie, l'école, la salle des fêtes et l'église. Ces bâtiments sont



eux aussi démesurés par leur taille, mais il faut les entretenir, les aménager, les mettre aux normes de sécurité et aux normes handicapées.

Des Forésiens ont, également, voulu que notre patrimoine continue de vivre. J'ai une pensée émue pour notre ami à tous, Léon HENNIAUX, à qui nous devons la restauration de la chapelle bleue et de la « tourette ».

D'autres propriétaires de chapelles ou de calvaires ont compris que ce patrimoine ne devait, en aucun cas, disparaître. Je pense à :

- **La chapelle St Roch** vers Montay, restaurée par la famille SOUFFLET.
- **La chapelle Ste Croix ou Ste Philomène** rue de Valenciennes, restaurée par une association.
- **La chapelle dédiée au cœur de Jésus** vers Montay, restaurée par la famille SORIAUX-BAKALARZ.

- **Et cette chapelle Notre-Dame de Lourdes** qui fut érigée par la famille DEHEN-DUPONT en 1882, en reconnaissance du succès de l'opération de la trachéotomie qui sauva la vie à leur fillette Jeanne, atteinte de la diphtérie



qu'on appelait également croup.

Cette chapelle était une station toute naturelle pour les processions. Tout le long de l'année, les paroissiens y venaient volontiers car elle est située au cœur même du village. Pendant la belle saison, on s'y rendait, de temps en temps, pour y réciter le chapelet ou chanter un cantique.

137 ans après sa naissance, la voilà qui retrouve toute sa splendeur. La restauration, si elle n'est pas tout à fait terminée, est d'excellente qualité.

Ce monument nous survivra et sera transmis aux générations futures dans de bonnes conditions. Je voudrais remercier, très sincèrement, Mme et M. Philippe HENNIAUX pour leur investissement afin que ce lieu retrouve tout son prestige.

Certes, les Forésiens et les Forésiennes ne viendront plus en procession mais ils pourront s'y arrêter et pour certains s'y recueillir.



## Le Sous-Préfet aux champs ... à Forest

vendredi 2 août 2019.



Début août, nous avons reçu M. le Sous-Préfet d'Avesnes, Alexander GRIMAUD.

Au programme, étaient prévues la visite d'une exploitation agricole, puis la découverte d'un étang de pêche et enfin une rencontre avec les élus en mairie.

C'est Guillaume HENNIAUX qui a accepté de recevoir le

représentant de l'Etat. Le Sous-Préfet est arrivé avec un peu de retard. Différentes races bovines lui ont été présentées. Il s'est beaucoup intéressé à l'alimentation des animaux. L'éleveur a rappelé les difficultés actuelles de la filière viande. Le Sous-Préfet s'est montré très attentif aux problèmes agricoles. La visite a duré beaucoup plus longtemps que prévue mais elle a été très enrichissante pour tous.



Le cortège a pris ensuite la route du Flaquet pour découvrir l'Etang du Trappeur.

C'est M. Hedi MOKCHAH, le propriétaire, qui nous a reçus sur un site admirable. Là encore, le Sous-Préfet s'est montré très intéressé par toutes les phases de cette activité. Beaucoup de questions ont été posées, des conseils ont été donnés. La visite s'est terminée par le verre de l'amitié.



Sur la route du retour, M. GRIMAUD fut enchanté de découvrir la richesse de notre patrimoine. A plusieurs reprises, il souhaita s'arrêter devant certains monuments, en particulier devant la chapelle bleue et aussi devant notre monument aux morts si différent de ceux érigés dans les autres communes.

Enfin, ce fut le retour en mairie. Plusieurs sujets ont été évoqués : le manque de transport collectif, la prolifération de certains animaux (pigeons, chats), le coût des panneaux routiers à la charge des communes. La répartition des « attributions de compensation » fut un sujet longuement discuté.

La réunion s'est terminée tard dans la soirée et le Sous-Préfet s'est dit enchanté de sa visite forésienne. Les élus ont beaucoup apprécié ce moment.



## Le 14 juillet



Abandonnée dans de nombreuses communes, la fête du 14 juillet connaît toujours à Forest un beau succès populaire.

Le **Comité d'Animation** finance ces activités en achetant les lots de la tombola, en accordant des prix aux coureurs, aux amateurs de boules et de billons et en installant les jeux gonflables qui enchantent nos enfants.

Merci également à Carole MOREAU et à Thierry LEBON qui participent au barbecue de la veille.



## Les Chouettes en Avesnois

*Les chouettes et les hiboux sont des rapaces nocturnes qui sont souvent confondus. Malgré les ressemblances frappantes, il ne s'agit en aucun cas des mêmes espèces, les chouettes ne sont pas les femelles des hiboux. La différence entre ces deux groupes d'oiseaux repose uniquement sur la présence visuelle "d'aigrettes" : des petites plumes en forme de cornes que seuls les hiboux possèdent.*



**La  
chouette  
chevêche**

Souvent perchée sur un piquet ou au coin d'un toit, même en plein jour, cette petite chouette (à peine 20 cm de hauteur) est l'une des plus faciles à observer.

Son cri très caractéristique retentit chaque soir au crépuscule : les chouettes chevêches, si elles sont assez nombreuses, s'appellent et se répondent longuement. La chouette chevêche a de grands yeux jaunes, on l'appelle souvent la chouette aux yeux d'or. Elle niche dans les cavités des arbres ou des vieux bâtiments mais aussi dans les tas de pierres. Elle fait une seule ponte par an (4 ou 5 œufs) en avril-mai. La chouette chevêche se nourrit d'insectes et de petits rongeurs.

**Son habitat :**

- L'arbre têtard (charme, saule, frêne etc), les arbres fruitiers haute tige (tronc de + de 2 m) et les arbres morts forment en vieillissant des cavités, privilégiées pour les chouettes chevêches.



**La  
chouette  
effraie**

Sa taille est plus grande (40 cm de hauteur) mais c'est son masque en forme de cœur qui lui vaut le surnom de "Dame Blanche". C'est encore aujourd'hui dans notre pays une espèce commune qui vit aux abords des fermes où elle occupe souvent les greniers et les granges. Elle se nourrit essentiellement de petits mammifères. Elle peut faire plusieurs couvées dans l'année, pondre jusqu'à 10 œufs. Elle se signale la nuit par une large gamme de cris bizarres, de chuintements inquiétants et de souffles troublants qu'on attribuerait facilement à un animal inconnu. De là, sans doute, l'origine du qualificatif d'effraie qui lui a été donné.

**Son habitat :**

- Les clochers d'églises, s'ils sont ouverts et les granges, quand elles ne sont pas obstruées, permettent à la chouette effraie de s'y reproduire et y élever ses petits, car ce sont des lieux tranquilles et proches des territoires de chasse.



**La  
chouette  
hulotte**

Elle se livre dès la tombée du jour, à un festival inégalé de hululements sonores et variés qui signalent sans doute le mieux la présence d'un rapace nocturne ! L'une des qualités de la chouette hulotte est sa capacité d'adaptation. Car, si elle préfère les endroits un peu boisés, elle est aussi capable de vivre dans des grandes villes, les campagnes et les forêts. Sa taille est similaire à celle de la chouette effraie, même si elle peut paraître plus massive.

Elle se nourrit de rongeurs et de petits oiseaux. Tôt dans l'année, elle trouve, un trou dans un arbre creux pour y déposer 2 à 4 œufs. Elle peut élever tous ses poussins si les proies sont assez nombreuses. Les jeunes quittent le nid avant de savoir voler et peuvent être découverts par les promeneurs. Ceux-ci doivent les replacer sur les branches élevées pour les mettre à l'abri d'autres animaux (chiens, chats, renards, etc.) plutôt que de les recueillir.

## Au fil des jours...



### Remise des dictionnaires aux futurs collégiens

Le 5 juillet dernier, le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal ont remis aux élèves de CM2 un dictionnaire.

Ils ont souhaité aux futurs collégiens un beau parcours scolaire dans leur nouvel établissement.

*De gauche à droite* : Noa STRAGIER - Sasha THIEULEUX - Julie GOFFART - Grégoire HENNIAUX - Lola DOLPHIN - Célia PROUVEUR - Louane ELIAS - Ophélie LOUYEST - Yloriane DISSAUX - Valentine BROUETTE.



### Halloween : la pause sur la place de l'Abreuvoir

La fête d'Halloween est très populaire Outre-Atlantique. A Forest, c'est l'occasion pour les enfants de décorer leur maison, de se déguiser et de faire du porte à porte dès la nuit tombée, maquillés en sorcières, vampires et autres personnages morbides en criant "un bonbon ou un sort". Véritable institution dans les pays anglo-saxons, la fête d'Halloween met à contribution petits et grands qui jouent le jeu, font mine d'avoir peur ou s'amuse eux aussi à se déguiser.



### La chasse aux œufs

La chasse aux œufs est une tradition ancienne. En France, les œufs en chocolat sont apportés par les cloches de Pâques, de retour de Rome, la nuit du samedi au dimanche.

A Forest, cette chasse a lieu la veille des vacances de Pâques, sur la pelouse qui jouxte la cour de récréation. La commune accorde une subvention pour l'achat des œufs et pour maintenir cette tradition.

C'est un véritable émerveillement de voir les « petits » courir et remplir le panier.



### Le Parcours du Cœur

Le Parcours du Cœur a pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Le Parcours du Cœur, c'est bouger tous ensemble une fois par an pour se donner envie de le faire tous les jours.

Chaque année, environ 150 000 personnes décèdent de maladies cardiovasculaires en France, soit plus de 400 par jour. Elles sont la première cause de mortalité chez les femmes et les plus de 65 ans.

Le manque d'activité physique et l'alimentation déséquilibrée sont deux facteurs de risques importants, avec le tabac, l'hypertension artérielle, le stress et la consommation excessive d'alcool. De nombreuses études ont montré qu'une activité physique d'intensité modérée, pratiquée au moins trois heures par semaine, réduit le risque de mortalité cardio-vasculaire d'environ 20 %.

# Déchetteries

## Horaires d'hiver et d'été

à compter du  
**02 janvier**  
**2018**

### → Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POCKOUNORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45	Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45	Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45
Mardi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mardi	Fermé	13h30 16h45	Mardi	9h00 11h45	13h30 16h45
Mercredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mercredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	13h30 16h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	13h30 16h45
Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45
Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

### → Les horaires d'été

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POCKOUNORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45
Mardi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mardi	Fermé	14h00 17h45	Mardi	9h00 11h45	14h00 17h45
Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45
Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45
Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	



## Comité d'Animation Culturelle

\*\*\*\*\*

**Président** : Saniez Maurice - **Vice-présidente** : Hennebert Laurence - **Secrétaire** : Vincent Marie - Louise - **Secrétaire-adjoint** : Fontaine Didier - **Trésorière** : Seret Hélène - **Trésorier-adjoint** : Coquelet Grégory.

**Autres membres** : Dubois Denis - Broxer Georges - Moreau Martine - Raverdy René - Azambre Monique - Blotteau René - Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Caudmont Régis - Definance Daniel - Klur Jérémy - Delgehier Vincent.

### Calendrier prévisionnel des manifestations en 2020

Samedi 4 janvier : Cérémonie des vœux : 18 h à la salle des fêtes.  
Diaporama des photos prises cette année.  
Toute la population est invitée.

*Dimanche 26 avril : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.*

Vendredi 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945  
avec les communes de Croix et de Bousies.

*Samedi 20 juin : 27<sup>e</sup> Brocante enfants (emplacements gratuits).*

*Dimanche 21 juin : Ducasse : attractions foraines.*

*Lundi 13 juillet : Barbecue dansant.*

Mardi 14 juillet : Jeux traditionnels - tombola gratuite.

*Dimanche 13 septembre : 37<sup>e</sup> Brocante.*

Mardi 3 novembre : Randonnée pédestre avec Mormal-Rencontres.

*Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.*

Dimanche 15 novembre : Repas amical avec les Aînés.

*Fin décembre : Fête de Noël à l'école :  
livres et friandises offerts par la Commune.*

\*\*\*\*\*

*Dimanche 15 mars : Elections Municipales 1er tour*

*Dimanche 22 mars : Elections Municipales 2ème tour*



## Les cambriolages ... Encore ... Et toujours



### Quel est le mode opératoire des cambrioleurs ?

L'objectif principal des cambrioleurs est de réussir à pénétrer à l'intérieur d'un logement pour dérober des objets monnayables et facilement transportables.

Il existe 2 types de malfaiteurs : le **cambrioleur isolé** qui profite de la moindre opportunité pour se faufiler dans le domicile et les **bandes organisées** qui procèdent à des repérages afin d'identifier les habitations les plus « faciles » à cambrioler (personne seule, maison isolée, absence de système d'alarme, butin accessible, absence d'animaux de compagnie, etc.).

### Un repérage minutieux des lieux et des techniques rodées :

Il faut savoir que les cambrioleurs s'attaquent très rarement aux maisons et appartements sans avoir effectué préalablement un repérage minutieux des lieux. Pour entrer chez vous et repérer ce qui pourrait éventuellement les intéresser, ils utilisent différentes techniques, dont certaines sont savamment élaborées.

La plus répandue consiste à **usurper l'identité** d'un démarcheur, un plombier, un électricien, un couvreur, voire même un policier, et venir sonner à votre domicile. Certains vont même jusqu'à **prétendre qu'ils ont été victimes d'un accident** et qu'ils ont expressément besoin d'utiliser votre téléphone. D'autres jouent tout simplement la carte de l'audace en **vous demandant s'ils peuvent utiliser vos toilettes**.

Une fois que le repérage des lieux a été effectué, **le visiteur mal intentionné laisse discrètement une trace de son passage** à l'attention de ses complices.

### Les symboles utilisés pour marquer les lieux :

Certains réseaux de malfaiteurs signalent en effet les maisons intéressantes à visiter en dessinant des symboles **sur le sol au niveau de la porte d'entrée ou du portail, le plus souvent à la craie**. Ces signes sont très discrets et semblent anodins au premier regard, car les figures géométriques dessinées sont les mêmes que les géomètres utilisent. Mais en réalité, ces symboles sont des messages codés qui transmettent des informations précises sur la cible identifiée.

La gendarmerie nationale a identifié les symboles les plus couramment utilisés et leurs significations : croix, cercle, cercle barré d'une croix, triangle, AM, N, D, Y.

### Quels sont les objets les plus convoités par les cambrioleurs ?

Les objets les plus convoités par les cambrioleurs sont les **bijoux** (46 %), le **matériel informatique** (29 %), le **matériel hi-fi** (27 %), l'**argent liquide** (25 %) et les **vêtements** (13 %). En 2018, le butin moyen était de 3 200 €. A Forest, il semble que les **gouttières** soient aussi convoitées, pour la récupération du zinc.

### Quelles sont les idées reçues sur le cambriolage ?

Les Français ont de nombreuses idées reçues sur les cambriolages. Malheureusement, ces fausses informations ne reflètent pas la réalité et contribuent à la recrudescence des effractions à domicile. Par exemple, 1 Français sur 3 pense que **la plupart des cambriolages se déroulent la nuit ou le week-end**, alors qu'en réalité, 70 % ont lieu dans la journée (43 % entre 14 h et 18 h, 79 % en semaine contre 21 % le week-end).

Autre idée reçue : **les cambrioleurs opèrent uniquement lorsqu'il n'y a personne dans le logement**. Il faut savoir que dans un tiers des cas de cambriolage, une personne est présente dans le logement.

De nombreux Français (43 %) pensent que **le butin le plus recherché par les cambrioleurs est l'argent liquide**, alors que les objets qui suscitent le plus leurs convoitises sont les bijoux.

### Quels sont les comportements à risque des Français ?

Une enquête a permis de mettre en avant le **niveau de sécurisation relativement faible des Français** (52 % ne disposent d'aucun équipement de sécurité) et surtout les **nombreuses imprudences commises** qui facilitent le travail des cambrioleurs.

En effet, malgré le fait que 63 % des Français aient déjà été confrontés au cambriolage (soit personnellement soit quelqu'un de l'entourage) et que 53 % aient peur de se faire cambrioler, 9 personnes sur 10 ont tendance à commettre régulièrement des négligences qui les rendent vulnérables et les exposent à un cambriolage.

### Les comportements à risque recensés :

Voici les comportements à risque des Français mis en avant par cette étude :

- laisser les fenêtres ouvertes lorsqu'ils sont dans une autre pièce

- laisser les fenêtres ouvertes la nuit à cause de la chaleur
- laisser les volets ouverts toute la nuit
- ne pas fermer les portes à clé lorsqu'ils sont à l'intérieur du domicile
- laisser des objets à l'extérieur du logement lorsqu'ils sont absents
- laisser les fenêtres ouvertes lors d'une absence
- ne pas fermer les portes à clé lorsqu'ils sortent faire une course rapide
- cacher tous les objets de valeur dans un seul endroit et facile à trouver.



### **Attention aux comportements à risque sur les réseaux sociaux :**

Les Français, surtout les plus jeunes, sont de plus en plus connectés sur internet et sont nombreux à partager leur quotidien sur les réseaux sociaux. Le problème, c'est que Facebook, Twitter ou Instagram sont devenus des sources d'informations précieuses pour les cambrioleurs (date de départ en vacances, date de retour, valeur des biens présents dans le domicile, etc.).

44 % des personnes interrogées ont déjà eu des comportements à risque sur les réseaux sociaux, à savoir :

- poster des photos lorsqu'elles sont en vacances (44 %)
- signaler qu'elles sont en vacances (26 %)
- préciser la date de leur retour de vacances (24 %)
- montrer les objets de valeur achetés (21 %)
- prendre des photos de l'intérieur de leur domicile (18%).

### **Quels sont les comportements à adopter pour éviter de se faire cambrioler ?**

Avant votre départ, **assurez-vous que toutes les portes et fenêtres de votre domicile soient bien fermées**. Même si vous vous absentez quelques minutes, il est important de le faire. Vérifiez aussi que tous vos verrous et serrures fonctionnent correctement. Si vous avez une échelle dans votre jardin, rangez-la à l'abri des regards.

Il est fortement recommandé d'**opter pour des systèmes d'alarme**. N'hésitez pas à l'afficher clairement sur votre porte d'entrée ou portail pour dissuader les cambrioleurs de pénétrer dans votre domicile. Cela fonctionne sur le même principe que la pancarte « Attention chien méchant ».

Aussi, il est conseillé de **ne pas conserver des sommes d'argent importantes, des bijoux de valeur, ou des objets d'art à son domicile**. Il est important de les photographier au préalable et de les placer en lieu sûr. Évitez de mettre tous vos objets de valeur dans un seul endroit et d'avoir un coffre-fort apparent.

Enfermez les armes de chasse dans une **armoire de sécurité homologuée** (voir la législation sur la détention des armes).

Si vous partez pour un week-end prolongé ou en vacances, **confiez les clés de votre domicile à des personnes de confiance ou à vos voisins** afin qu'ils puissent passer régulièrement chez vous pour ouvrir et fermer les volets, allumer les lampes, faire du bruit, etc. Le but est de faire croire aux cambrioleurs que votre habitation est toujours occupée. D'ailleurs, il existe des simulateurs de présence qui allument vos lampes et votre télévision, ouvrent vos volets le matin et les ferment le soir, etc.

Pensez également à **demandeur à une personne de confiance de venir récupérer votre courrier**, car une boîte aux lettres pleine représente un excellent indicateur pour les malfaiteurs. Si vous n'avez personne pour le faire, n'hésitez pas à demander aux services postaux de transférer votre courrier directement sur votre lieu de vacances.

Vous pouvez également **prévenir les forces de l'ordre de votre départ en vacances**. Ainsi, pendant toute la durée de votre séjour, les services de la police ou de la gendarmerie effectueront des patrouilles jour et nuit, du lundi au dimanche, pour surveiller votre domicile.



Il est également important de **ne pas dévoiler votre vie privée sur les réseaux sociaux**. N'oubliez jamais que certaines personnes malhonnêtes et sans scrupules sont à l'affût de la moindre opportunité et que les réseaux sociaux sont une mine d'informations. Ne mettez pas non plus ce type d'information sur votre messagerie

## Etat Civil 2019

### Décès :

BRIATTE Edmond	100 ans	le 02/01/2019
DRUESNE Lucien	91 ans	le 29/01/2019
PRUVOT-TOREL Jeanne	66 ans	le 01/05/2019
DEFINANCE LEGRAND Huguette	88 ans	le 12/06/2019

### Naissances :

ROCHUT Léo	le 19/12/2018
BASSANELLI Raffaël	le 15/03/2019
DETREZ Julia	le 30/04/2019
DABLEMENT Chloé	le 26/07/2019

### Mariage :

LEGRAND Jean-Claude et BAUDET Arlette	le 07/09/2019
---------------------------------------	---------------

### PACS :

TRICOT Mickaël et VILLETTE Carole	le 25/04/2019
CAULLERY Jean-Michel et ALBEROLA Madison	le 12/10/2019



LEGRAND Jean-Claude  
BAUDET Arlette  
le 07/09/2019



BASSANELLI Péters  
DEHEN Mélanie et Raffaël  
né le 15/03/2019



DETREZ Gaël  
DAVOINE Hélène, Flora et Julia  
née le 30/04/2019



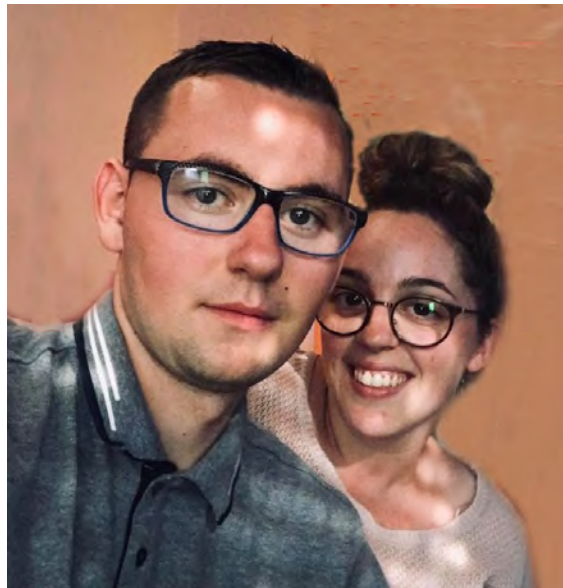
**Initiation républicaine**  
**24/08/2019**

DABLEMENT Chloé  
née le 26/07/2019

**sa maman**  
Gwendoline MALLARME  
**sa marraine**  
Emilie LOGEROT  
**son parrain**  
Théo MALLARME



ROCHUT Léo  
né le 19/12/2018



CAULLERY  
Jean-Michel

et

ALBEROLA  
Madison

PACS le  
12/10/2019



*La commune a également fait l'acquisition du « terrain Raoul Cappeliez », chaussée Brunehaut, pour éviter une destination qui pouvait nuire à la tranquillité de notre commune. Il s'agit des parcelles A2570 pour 1792 m<sup>2</sup> et A2567 pour 267 m<sup>2</sup> (anciennement cadastrées A1050 et A1048), vendues après négociation au prix de quinze mille euros (15 000 €) frais d'agence inclus.*

## Eglise communale : remplacement des radiateurs et de l'alimentation en gaz



Depuis quelques années, des travaux importants ont eu lieu à la **salle des fêtes** et à l'école.

Le **chauffage de l'église**, en mauvais état, a retenu toute l'attention du Conseil Municipal en 2019.

**Trois radiateurs** avaient été remplacés en 2015 pour la somme de 2783 € HT, soit 3339 € TTC.

L'allumage était devenu aléatoire pour les **six autres**. Le devis pour les remplacer s'élevait à

8089 € HT (9707 € TTC). Il a été accepté par le Conseil.

Ce projet a bénéficié d'une **aide financière** du **Département du Nord** au titre de « l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) » au taux de 50%, soit une **subvention de 4040 €**.

Ces radiateurs sont alimentés depuis toujours par quatre « **maxi-bouteilles** » de propane. Le remplacement d'une bouteille de gaz coûte 75 € et 5 bouteilles sont utilisées chaque année. Cette dépense est prise en charge par la commune.

Le remplacement de ces bouteilles posait de **réelles difficultés**. Deux solutions se présentaient : le **raccordement au réseau gaz naturel** ou l'**alimentation depuis une citerne enterrée**.

Le raccordement au réseau nécessitait le remplacement de toute l'installation et la location mensuelle du compteur. Cette solution était trop onéreuse pour une faible consommation en gaz.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a opté pour la citerne à gaz enterrée.

La société Vitogaz a proposé l'installation d'une citerne enterrée de 1 000 litres, à proximité immédiate de l'église, pour 380 € TTC. Les travaux de maintenance s'élèveront à 60 € par an.

**Avec le remplacement des radiateurs et la nouvelle alimentation en gaz, le problème du chauffage de l'église ne devrait plus se poser lors des périodes hivernales.**



## La brocante ... la foule était au rendez-vous



*Cette année encore, nous avons réussi à organiser notre grande brocante annuelle malgré les nombreuses contraintes qui nous sont imposées.*

*Soixante-quatre familles de Forésien se sont installées, soit plus du quart de la population. J'ai pu compter sur une grande mobilisation des habitants de la*

*commune pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions.*

*Les membres du Conseil Municipal, du Comité d'Animation, les employés communaux et plusieurs bénévoles ont participé activement pour que les conditions de sécurité soient remplies.*

*J'adresse aussi un grand merci aux agriculteurs qui ont placé des balles de paille aux endroits stratégiques et qui ont mis à notre disposition une prairie pour permettre le stationnement des véhicules : Mrs et Mmes Luc RENARD, Éric LACOMBLEZ, Guillaume HENNIAUX, Loïc LEDIEU, Alain DRUESNE, Philippe DRUESNE, Charles et René RAVERDY, Amédée BARBIEUX, Frédéric BLEUZÉ.*

***Un grand merci à vous toutes et à vous tous.***

## Le repas amical du 17 novembre



Le repas amical a eu lieu aux « **Crêtes Rouges** » le 17 novembre. Aimé Gabet, chanteur et musicien, a animé cet après-midi sympathique.

Dans son **allocution de bienvenue**, le Maire a eu une pensée pour les **absents** qui ont actuellement des problèmes de santé et leur a souhaité un prompt rétablissement.

Il a ensuite **accueilli** pour la 1<sup>e</sup> fois : Patrick LONCOUR, Alain DERAMBURE, Patrick DESSERY, Marie-Christine JORAND, Micheline et Jean-Claude BASSANELLI, Marie-Hélène et Michel LECUYER.

Il a eu une pensée pour les **ainés du village** Paul CAPPELIEZ, 92 ans et Odette HENNAUX, 103 ans.

Nicole WANAIQUE, qui vient de fêter ses 80 ans, s'est vue offrir une composition florale.



Puis il a donné des informations et des conseils sur la fibre optique, les récents **cambrilages**, l'achat du terrain de Raoul CAPPELIEZ et les futurs travaux au **chemin de Richemont**.







## La cérémonie des Vœux 2019

Nous vous attendons le samedi 4 janvier à  
18 heures pour les Vœux 2020



De nombreux Forésiens ont assisté à la **Cérémonie des Vœux**. Les représentants de la gendarmerie, les Maires de le Favril, Fontaine-au-Bois, Croix-Caluyau et Preux-au-Bois étaient parmi nous. Les principales réalisations ont été rappelées et les prévisions de l'année suivante évoquées.

Avant le traditionnel vin d'honneur, le Maire a mis à l'honneur les deux employés communaux, **Hélène SERET** et **Dominique CATILLON**, pour leurs qualités professionnelles et remercié toutes les personnes en « Parcours Emploi Compétences » au cours de l'année 2018 pour leur excellent travail : **Jean-Michel BRIATTE**, **Jérémy KLUR**, **Valérie DELGEHIER**, **Sandrine GROCHLA** ainsi que **Jocelyne KLUR**, **Cindy MOREAU**, **Sophie LIONNE** et **Nicolas BOCQUET** qui ont terminé leur contrat en cours d'année.

**Ont été récompensés** : **Jeanne-Marie CARTEGNIE**, médaille « Grand Or du travail », contrôleuse-qualité à la Sicos à Caudry (L'Oréal) et **Bernard MERCIER**, retraité bénévole, rend de nombreux services à la commune.

*Personnes actuellement en « Parcours Emploi Compétences »* : **Jean-Michel BRIATTE**, **Jérémy KLUR**, **Sophie SCHMIDT**, **Jennifer COUGNEAU** et **Sophie TRICOT**.  
**Merci à toutes et à tous pour leur sens du devoir au service de notre commune.**



## Forest, 1ère commune fibrée de la CCPM



Depuis maintenant une année, notre commune est raccordée à la  **fibre optique** . Actuellement, seules trois communes, dont la nôtre, ont ce privilège au niveau de l'intercommunalité (53 communes).

Le raccordement est  **gratuit**  pour l'utilisateur, il est pris en charge par la région et la CCPM.

Par le passé, en ADSL, les débits arrivaient péniblement à  **5 Mbps** .

Aujourd'hui, ils se situent entre  **500 et 1000 Mbps**  en réception et entre  **200 et 500 Mbps**  en émission.

Les internautes raccordés ont constaté de réelles améliorations.

Tous les  **fournisseurs d'accès internet**  (FAI) sont maintenant présents sur la commune, à l'exception d'Orange qui doit se positionner au début de l'année prochaine.

Les  **débits**  des uns et des autres sont quasiment identiques. La  **durée d'engagement est d'une année** , sauf K-net qui n'en prévoit aucune.

La différence se fait surtout au niveau de la  **participation financière mensuelle** , qui se situe aux environs de  **40 €** .

Avant de vous engager, vérifiez si les communications téléphoniques sont comprises, vers les fixes et les portables, en France et en Europe.

Vérifiez également si la télévision est incluse, mais peut-être que la TNT vous suffit !

L'accès à internet est toujours inclus, bien entendu.

Pour vous aider dans votre choix, voici  **un lien**  qui pourra vous rendre service :

<http://www.capfibre.fr/offres-particulier-thd.html>

Il suffit de cliquer sur les opérateurs et vous obtiendrez rapidement les prix et les diverses prestations.

**D'ici quelques années, notre bon vieux téléphone cessera de fonctionner et il faudra être raccordé à une « box internet » pour utiliser ce moyen de communication si pratique.**

### *La fibre optique c'est quoi ?*

*La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux. Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant, que cela soit du réseau téléphonique ou du câble. Sur ce réseau, les données peuvent être transmises rapidement sur des centaines voire des milliers de kilomètres.*

**Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.**

**Il a été écrit et mis en page par le Maire.**

**Les photos ont été prises par Dominique Catillon.**

**L'assemblage a été réalisé en mairie par Hélène Seret.**

**I.P.N.S.**